



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20 III 2014
C(2014) 1439 final

Monsieur le Président,

La Commission remercie la Chambre des représentants pour son avis sur la proposition de directive établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure et abrogeant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil [COM(2013) 622 final].

La Commission confirme que la nouvelle directive ne touchera pas aux dispositions transitoires dont bénéficient déjà les petits bateaux aujourd'hui.

En espérant que ces éclaircissements répondront aux attentes de la Chambre des représentants, je me réjouis, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

*Maroš Šefčovič
Vice-président*

*Mr André FLAHAUT
President of the
Chambre des représentants
Place de la Nation 2
B – 1008 BRUXELLES*